



Conseil

Distr. générale
31 août 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 19-23 juillet 2021*

Point 11 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre
de la décision adoptée par le Conseil en 2019
concernant les rapports de la présidence
de la Commission juridique et technique**

Mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2019 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer le Conseil des progrès accomplis à l'égard de certaines questions soulevées dans la décision qu'il a prise le 19 juillet 2019 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique¹, à savoir : le projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone² ; les activités menées par les contractants ; l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone ; la stratégie de gestion des données ; l'état du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement.

2. Le présent rapport constitue le deuxième additif au rapport du Secrétaire général et doit être lu à la lumière du rapport établi aux fins de la première partie de la vingt-sixième session du Conseil, en février 2020, ainsi que du premier additif³. On y trouvera les informations disponibles au 31 août 2021.

* Nouvelles dates des réunions en présentiel initialement programmées en juillet 2020.

¹ [ISBA/25/C/37](#).

² [ISBA/25/C/WP.1](#).

³ [ISBA/26/C/3](#) et [ISBA/26/C/3/Add.1](#).



II. Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et normes et directives connexes

3. La présente section récapitule les faits nouveaux liés au projet de règlement sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone ainsi qu'aux normes et directives connexes.

A. Examen par le Conseil

4. Le Conseil n'ayant pas pu tenir de réunion en présentiel depuis février 2020, il n'a pas été en mesure de poursuivre l'examen du projet de règlement. En prévision des prochaines réunions en face-à-face, le secrétariat a élaboré un rapport⁴ dans lequel il a formulé, à l'intention du Conseil, une proposition de feuille de route et de plan de travail pour 2022 et 2023, en vue de l'adoption, d'ici à juillet 2023, du projet de règlement et des normes et directives connexes de la phase 1. En outre, il est rappelé que, lors de ses réunions de février 2020, le Conseil a adopté une décision relative aux méthodes de travail à appliquer pour faire progresser les discussions sur le projet de règlement⁵, par laquelle il a créé trois groupes de travail informels au sujet de questions thématiques, en plus du groupe de travail à composition non limitée concernant l'élaboration et la négociation des clauses financières des contrats qui existait déjà, chacun de ces groupes devant être dirigé par un facilitateur ou une facilitatrice. Ces groupes ont été chargés : des questions relatives à la protection et la préservation du milieu marin ; de l'inspection, de la conformité et de l'application ; des questions institutionnelles. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la nomination d'un facilitateur ou d'une facilitatrice pour le groupe de travail informel sur les questions institutionnelles était en cours.

B. Examen par la Commission juridique et technique

5. Comme suite à une enquête menée par le secrétariat, la Commission a décidé, lors des réunions virtuelles tenues entre le 23 mars et le 1^{er} juillet 2021, de charger le secrétariat d'élaborer des normes et directives visant à aider les contractants à appliquer les dispositions de l'article 36 du projet de règlement, relatif aux obligations en matière d'assurance.

6. Au cours de ses réunions virtuelles, la Commission a examiné une étude établie par le secrétariat avec l'aide d'un consultant, concernant l'article 102 du projet de règlement, relatif au système de surveillance électronique. À la suite de cette étude, elle a décidé, le 1^{er} juillet 2021, de confier au secrétariat la mission d'élaborer des normes et directives à ce sujet.

C. Progrès réalisés par la Commission juridique et technique dans la mise au point des normes et de directives

7. Comme expliqué en détail dans les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique publiés sous les cotes [ISBA/26/C/12](#) et [ISBA/26/C/12/Add.1](#), la Commission a poursuivi, à titre prioritaire, ses travaux sur les normes et directives devant être en vigueur au moment de l'adoption du projet de règlement relatif à l'exploitation (phase 1) afin d'en faciliter la mise en œuvre.

⁴ [ISBA/26/C/44](#).

⁵ [ISBA/26/C/11](#).

8. Le 1^{er} avril 2021, la Commission a décidé de diffuser aux parties prenantes, pour consultation, le texte des sept projets de normes et directives suivants : projet de directives relatives aux données environnementales de référence ; projet de normes et directives relatives aux études d'impact sur l'environnement ; projet de directives relatives à l'établissement des notices d'impact sur l'environnement ; projet de directives relatives à l'élaboration des plans de gestion de l'environnement et de suivi ; projet de directives relatives aux outils et techniques de détermination des aléas et d'évaluation des risques ; projet de normes et de directives relatives à la gestion et l'exploitation en toute sécurité des navires et installations servant à l'exploitation minière ; projet de normes et directives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence et d'intervention⁶. La Commission examinera les observations des parties prenantes, au sujet également des normes et directives diffusées pour consultation en 2020, lors de ses prochaines réunions virtuelles, en septembre 2021.

III. Activités des contractants

A. Questions liées à la transparence des contrats

9. Depuis la demande faite par le Conseil, en juillet 2018, d'examiner les moyens de favoriser une plus grande transparence des contrats d'exploration en les publiant, le Secrétaire général a poursuivi ses consultations avec les contractants.

10. Au 31 août 2021, ces derniers avaient fourni, pour la grande majorité, des informations concernant leurs contrats, conformément aux modèles élaborés à cet effet. Les données ainsi communiquées sont disponibles sur le site Web de l'Autorité⁷. Le secrétariat poursuit les discussions avec les contractants ci-après en vue d'achever cet exercice de soumission volontaire des informations : Association scientifique et industrielle du Sud pour les opérations de géologie marine ; gouvernement de la Fédération de Russie (au sujet des contrats relatifs à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse) ; Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation ; Blue Minerals Jamaica Ltd.

B. Questions liées aux rapports annuels sur les activités menées en 2020

11. Au 31 août 2021, tous les contractants avaient reçu les commentaires de la Commission concernant leur rapport relatif aux activités d'exploration menées en 2020, assortis de questions et de demandes d'éclaircissements. Ils sont tenus d'y répondre dans leur rapport annuel sur les activités menées en 2021, qui doit être soumis le 31 mars 2022 au plus tard.

C. Programmes de formation proposés par les contractants

12. En ce qui concerne les programmes de formation, il convient de noter que 20 stages supplémentaires (19 nouveaux et un ayant fait l'objet d'une nouvelle publication) ont été octroyés entre juin 2020 et août 2021⁸.

⁶ Disponibles à l'adresse <https://isa.org.jm/mining-code/standards-and-guidelines>.

⁷ Disponibles aux adresses ci-après : www.isa.org.jm/exploration-contracts/polymetallic-nodules, www.isa.org.jm/exploration-contracts/polymetallic-sulphides et www.isa.org.jm/exploration-contracts/cobalt-rich-ferromanganese.

⁸ Voir ISBA/26/LTC/9.

13. Lors des réunions virtuelles qu'elle a tenues fin juin, la Commission a également envisagé la possibilité de revoir ses recommandations concernant les programmes de formation au titre des plans de travail relatifs à l'exploration formulées à l'intention des contractants et des États qui les patronnent⁹ et demandé au sous-groupe chargé de la formation de se pencher sur la question, avec le secrétariat, pendant la période intersessions.

D. Réunion annuelle des contractants de 2021

14. Les 19 et 22 avril 2021, le Secrétaire général a tenu la quatrième réunion annuelle des contractants titulaires d'un contrat d'exploration afin de débattre de questions d'intérêt commun et des principaux domaines de travail. En tout, 72 représentant(e)s ont participé à la réunion virtuelle.

15. Les questions ci-après ont été présentées aux participant(e), qui en ont ensuite discuté : état d'avancement de l'élaboration du règlement relatif à l'exploitation dans la Zone ; progrès réalisés en matière de renforcement des capacités des États membres en développement grâce aux programmes de formation proposés par les contractants ; avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données de l'Autorité ; efficacité du réseau de zones d'intérêt écologique particulier créé dans la zone de Clarion-Clipperton ; élaboration d'un recueil des travaux réalisés et des résultats obtenus par les contractants dans le cadre de leurs activités d'exploration dans la Zone ; création du Groupe du contrôle de la conformité et de la gestion réglementaire au secrétariat.

16. Il est aussi ressorti de la réunion :

a) qu'il faudrait ajuster les programmes de formation proposés par les contractants de façon à tenir compte des implications de la pandémie ainsi que des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités recensés par les États membres en développement et compilés par le secrétariat ;

b) que les contractants, qui ont pris note des résultats de l'atelier de synthèse sur la biodiversité dans la zone Clarion-Clipperton, devraient effectuer davantage de prélèvements afin de valider le réseau de zones d'intérêt écologique particulier ainsi que son efficacité, de façon à promouvoir la mise en œuvre d'une approche régionale de gestion de l'environnement dans la zone de Clarion-Clipperton. Par ailleurs, il a été fait remarquer que l'Autorité, les milieux scientifiques et les contractants devraient, conjointement, s'atteler à mettre en place un modèle visant à orienter les programmes de prélèvements dans ces zones.

IV. Progrès accomplis dans l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans la Zone

A. Mise en œuvre du programme de travail du secrétariat dans le cadre d'ateliers en ligne

17. Au cours de la période considérée et en dépit des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, le secrétariat a poursuivi à titre prioritaire la mise en œuvre de son programme de travail relatif à l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement, en organisant deux ateliers virtuels. Le premier, consacré à l'élaboration d'un plan concernant la zone de la dorsale médio-atlantique nord et axé

⁹ ISBA/19/LTC/14.

sur les sulfures polymétalliques, s'est tenu du 23 novembre au 4 décembre 2020. Il a porté sur les approches et mesures de gestion potentielles ainsi que sur les stratégies de mise en œuvre et les priorités en matière de suivi du futur plan¹⁰. Le second, consacré à l'élaboration d'un plan régional de gestion de l'environnement dans le Pacifique Nord-Ouest, s'est tenu du 26 octobre au 6 novembre 2020. Il a porté sur la synthèse des données et des informations scientifiques ainsi que sur les approches scientifiques de l'application des outils de gestion par zone et de l'évaluation qualitative des effets cumulés.

B. Progrès réalisés par la Commission juridique et technique s'agissant de l'examen et de l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement

18. Après avoir examiné les résultats de ces ateliers lors des réunions virtuelles tenues en mai 2021, la Commission a demandé à un groupe de travail d'élaborer un projet de plan régional de gestion de l'environnement concernant la zone de la dorsale médio-atlantique nord, en faisant fond sur les résultats des ateliers d'experts précédemment organisés par l'Autorité au sujet de cette région (Szczecin (Pologne), 2018, Evora (Portugal), 2019, et atelier virtuel de 2020).

19. En outre, au cours des mêmes réunions, la Commission a procédé à un examen de la mise en œuvre du plan de gestion de l'environnement pour la zone de Clarion-Clipperton, qui a permis de dresser le bilan des progrès accomplis depuis l'adoption du plan, en 2012, en ce qui concerne notamment l'efficacité du réseau des neuf zones d'intérêt écologique particulier, ainsi que des mesures à prendre pour faire progresser l'application du plan. À la suite de cela, elle a formulé, pour examen par le Conseil lors de ses prochaines réunions en présentiel, en 2021, des recommandations tendant à créer quatre autres zones d'intérêt écologique particulier, le but étant d'améliorer l'efficacité du réseau¹¹.

C. Futurs efforts de collaboration en matière de recherche scientifique marine au service de la gestion de l'environnement dans la Zone

20. Outre les ateliers virtuels concernant l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement, le secrétariat a organisé deux ateliers en ligne, en septembre et décembre 2020, sur la normalisation taxonomique des espèces des grands fonds marins et sur la recherche scientifique marine dans la Zone. Les résultats de ces ateliers devraient permettre d'éclairer les efforts de collaboration qui seront menés en matière de recherche scientifique marine au service de la gestion de l'environnement dans la Zone, y compris dans le cadre d'ateliers d'experts supplémentaires sur la taxonomie des espèces des grands fonds.

¹⁰ On trouvera de plus amples informations sur les résultats de l'atelier dans le rapport correspondant, disponible à l'adresse www.isa.org/jm/event/workshop-remp-area-northern-mid-atlantic-ridge.

¹¹ Voir ISBA/26/C/43.

V. Mise en œuvre de la stratégie de gestion des données de l’Autorité

21. En septembre 2020, le secrétariat a organisé un atelier en ligne sur le thème « DeepData : focus sur la stratégie de gestion de données ». Faisant fond sur les résultats de l’atelier, il a élaboré des projets de modèle révisés devant permettre aux contractants de communiquer des données géologiques et environnementales, ainsi qu’un modèle de métadonnées, l’accent étant mis sur l’amélioration des procédures d’assurance de la qualité et de contrôle de la qualité.

22. À l’occasion de la réunion virtuelle du 30 juin 2021, le secrétariat a présenté les projets de modèle à la Commission, qui les examinera pendant la période intersessions.

23. En outre, le secrétariat a rejoint le réseau d’échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) de la Commission océanographique intergouvernementale de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, en tant qu’unité de données associée, ce qui lui permet de faire office de nœud dans le cadre du Système d’information sur la biodiversité de l’océan (OBIS). Cette collaboration permettra d’améliorer, par l’intermédiaire de la plateforme OBIS, l’accès mondial aux données sur la biodiversité, notamment aux informations taxonomiques ainsi qu’aux données relatives à l’abondance et à la distribution des espèces, qui sont contenues dans la base de données DeepData de l’Autorité. Les métadonnées seront également transmises au catalogue des sources du Système de données et d’information océanographiques du réseau IODE.

VI. État du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d’États en développement

24. Au paragraphe 23 de sa décision publiée sous la cote [ISBA/25/C/37](#), le Conseil a noté avec préoccupation le grave déficit accusé par le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d’États en développement. Le Secrétaire général a lancé plusieurs appels à contribution pour faire face à cette situation.

25. Au 31 août 2021, des contributions récentes avaient été faites par la Chine (40 000 dollars), la France (20 000 dollars), les Philippines (7 500 dollars) et DeepGreen Metals Inc. (15 000 dollars). En outre, en 2021, cinq contractants ont versé des contributions volontaires d’un montant de 6 000 dollars chacune. Le solde du fonds s’établit actuellement à 118 504 dollars. Toutefois, ce montant reste insuffisant pour couvrir les frais de participation aux prochaines réunions en présentiel de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d’États en développement.

VII. Recommandations

26. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport et à donner les orientations nécessaires.